

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse des Chênes

Le 15 avril 2026 à 18 h 30.



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle sera disponible le 15-04-2026, à l'adresse suivante : www.desjardins.com/caissedeschenes

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres de plein droit seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- Prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2025
- Voter sur l'adoption des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* ou aux statuts et au *Règlement intérieur de rotation*
- Poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- Prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- Voter sur la répartition des excédents annuels (ristournes)

Modification au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à :

- o Modifier l' « Annexe A - Conseil d'administration », de façon à abroger et à abolir les groupes pour la formation du conseil d'administration;
- o Modifier le *Règlement intérieur relatif à la rotation des membres du conseil d'administration* pour qu'il tienne compte de cette modification à l'annexe A.

Cette modification prendra effet immédiatement après la levée de cette assemblée générale annuelle.

Les membres peuvent obtenir une copie de la modification proposée en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



Élection par acclamation,

7 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 3 postes pour la province de Québec
 - o dont 1 poste pour un mandat de 1 an
- 1 poste pour le groupe A : provenant de la municipalité de Saint-David, Saint-Eugène ou Saint-Guillaume
- 1 poste pour le groupe B : provenant de la municipalité de Saint-Germain, Saint-Edmond ou Drummondville
- 2 postes pour le groupe C : provenant de la municipalité de Saint-Hugues, Saint-Marcel ou Saint-Simon
 - o dont 1 poste pour un mandat de 2 ans

Veillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 11-02-2026 à 16 h 30.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

Groupe universel élus par acclamation	Groupe A élu par acclamation
TESSIER, Alain	BÉLISLE, Mario
JOYAL, Jean-Luc	
BOURRET, Michelle	

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caissedeschenes ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2025 ainsi que le rapport annuel 2025.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 18-03-2026

Jacinthe Vallée, secrétaire